RESOLUTION OENO 35/2000

CODEX OENOLOGIQUE INTERNATIONAL

POTASSIUM (CASEINATE DE)

1. Objet, origine et domaine d'application

Le caséinate de potassium est obtenu à partir de lait écrémé, frais et/ou pasteurisé, par coagulation acide de la caséine (voir cette monographie), neutralisation par de l'hydroxyde de potassium et séchage par atomisation. Il est utilisé pour le collage des vins.

2. ETIQUETAGE

L'étiquette doit mentionner la pureté et les conditions de sécurité et de conservation.

3. CARACTERES

Le caséinate de potassium se présente sous forme d'une poudre blanche légèrement jaunâtre avec une odeur typique due aux protéines du lait mais sans saveur ni odeur anormale. Dans l'eau, il donne une solution colloïdale.

4. ESSAIS

4.1. pH

En solution dans l'eau à raison de 5 g de caséinate pour 100 ml d'eau, le pH doit être de 7,0 ± 0,5.

4.2. Perte à la dessiccation

Déterminée jusqu'à poids constant sur une prise d'essai voisine de 2 g, la perte de poids à 100-105°C ne doit pas être supérieure à 6 p. 100.

Toutes les limites fixées ci-après sont rapportées au produit sec.

4.3. Cendres

Incinérer sans dépasser 550°C , le résidu de la détermination de la perte à la dessiccation, le poids de cendres ne doit pas être supérieur à 6 p. 100.

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

4.4. Préparation de la solution pour essais

Après pesée, dissoudre les cendres dans 2 ml d'acide chlorhydrique concentré (R) et 10 ml d'eau. Chauffer pour activer la dissolution et compléter à 50 ml avec de l'eau.

4.5. Potassium

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser le potassium par photométrie de flamme (teneur en potassium non supérieure à 2 p. 100).

4.6. Fer

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser le fer par spectrophotométrie d'absorption atomique (Teneur en fer inférieure à 200 mg/kg).

4.7. Plomb

Sur la solution préparée pour essais (4.4), effectuer le dosage du plomb selon la méthode décrite au Recueil. (Teneur en plomb inférieure à 5 mg/kg).

4.8. Mercure

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser le mercure selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 1 mg/kg).

4.9. Arsenic

Sur la solution préparée pour essais (4.4), doser l'arsenic selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 3 mg/kg).

4.10. Azote total

Introduire environ 0,20 g de caséinate de potassium exactement pesé dans un matras de minéralisation avec 15 ml d'acide sulfurique concentré (R), 2 g de catalyseur de minéralisation (R) et poursuivre l'opération selon la méthode décrite en annexe. La teneur en azote total ne doit pas être inférieure à 13 p. 100.

4.11. Matière Grasse

La teneur en matière grasse mesurée selon la méthode décrite en annexe, ne devra pas dépasser 2 p. 100 en poids.

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

5. Conservation

Le caséinate de potassium doit être conservé en récipients étanches, par exemple conditionné en sacs de papier doublés de polyéthylène, à une température comprise entre 5 et 20°C et avec une humidité relative inférieure à 65 p. 100. La durée de conservation du caséinate de potassium est de 24 mois.

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000